SNT SYNDICAT NATIONAL DES TERRITORIAUX
CFE CGC
Ensemble et pour tous

31 OCTOBRE 2025

DES SITUATIONS ALTERANT LA SANTE MENTALE

IL FAUT RAPIDEMENT EXTERNALISER LE DISPOSITIF DE SIGNALEMENT



Les situations portées à notre connaissance se multiplient (agents/managers). Le SNT CFE-CGC en a informé les services du Département. A eux d'agir vite et agir bien pour protéger les agents concernés.

Le harcèlement moral au travail, au sens du code pénal :

"Des agissements répétés ayant pour objet ou effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte aux droits et à la dignité, d'altérer la santé physique ou mentale, ou de compromettre son avenir professionnel".

De quoi parle-t-on ? D'agissements , comme :

- **Critiques, humiliations, brimades répétées :** propos tenus en présence de tiers ou pas, mensonges, rétention d'informations, propos stigmatisants, homophobes, grossophobes, sexistes…;
- **Insultes et menaces :** "menace" de non renouvellement de contrat, pressions pour une mobilité interne "forcée" ou une lettre de mission "imposée", management par la terreur, menace de suppression de poste ;
- **Conditions de travail dégradantes :** isoler ou exclure d'une réunion de service, surcharge de travail, aucune reconnaissance, colères, reproches injustifiés, moqueries, hyper contrôle (absence d'autonomie) ;
- **Ordre d'effectuer des tâches dépourvues de sens ou hors du périmètre du poste :** ordres et contrordres.

En cas d'alerte, le SNT demande à la DRH d'être réactive, de mettre en œuvre des mesures adaptées (enquête interne, entretiens, soutien psychologique, réaménagement de l'organisation du travail…), un suivi régulier et documenté, de garantir la santé physique et mentale de toutes les personnes concernées.

Ne subissez plus - réagissez (garantie de confidentialité) : demandez un RDV avec la médecine professionnelle et/ou la psychologue du travail, **rapprochez-vous de vos représentants du personnel**, sollicitez des témoignages des collègues, y compris ceux qui ont quitté la collectivité …

Le SNT CFE-CGC est à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches

Pour garantir vos droits, le SNT est à votre écoute : 06.67.29.00.91/ cfe-cgc@yvelines.fr/ https://snt-cd78.org